

Règlement du Vide Grenier et du marché des producteurs de Saint-Avit du 03/05/2026

Organisé par « Les amis de Saint-Avit »

Article 1 : Cadre réglementaire

Cette manifestation relève de la réglementation relative aux ventes au déballage définie par les articles L310-2 et L310-5 du Code de commerce (chapitres II et V du décret n°96-1097 du 16 décembre 1996, titres II et V de la circulaire n°248 du 16 janvier 1997).

Elle est ouverte :

- aux particuliers inscrits pour le vide-grenier,
- aux producteurs et artisans déclarés pour le marché des producteurs.

Article 2 : Horaires

L'installation des participants débute à 7h. La manifestation est ouverte au public de 8h30 à 17h sans interruption. Les stands devront être démontés au plus tard à 18h.

Article 3 : Conditions de participation

Tout participant au vide-grenier doit se munir le jour de la manifestation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Les producteurs devront fournir les justificatifs professionnels nécessaires (numéro SIRET, attestation d'activité, etc.).

Article 4 : Responsabilité

« Les amis de Saint-Avit », en tant qu'organisateur, ne peuvent être tenus responsables des objets, œuvres ou marchandises exposés, ni des dégradations, vols ou pertes pouvant survenir avant, pendant ou après la manifestation.

Article 5 : Attribution des emplacements

Les emplacements sont définis par les organisateurs en tenant compte, dans la mesure du possible, des demandes des exposants et selon l'ordre d'inscription.

Aucun emplacement ne pourra être cédé à un tiers.

Article 6 : Lieu de la manifestation

La manifestation se déroule à Saint-Avit, sur la demi-rue Saint-Valentin, la demi-rue de l'Autan et sur la place du village.

Article 7 : Participation financière

- Vide-grenier et Marché des producteurs : 2 € le mètre linéaire.
- Le règlement est à effectuer lors de l'inscription.

Article 8 : Nature des produits vendus

Les particuliers s'engagent sur l'honneur à ne vendre que des objets personnels et usagés et reconnaissent que leur participation doit conserver un caractère exceptionnel (maximum 2 participations par an).

Les producteurs s'engagent à ne vendre que des produits issus de leur production ou de leur transformation.

La vente d'armes, de produits illicites, de tabac ou d'alcool (hors réglementation spécifique pour les producteurs autorisés) est strictement interdite.

Article 9 : Véhicules

Tous les véhicules devront être stationnés en dehors des zones d'exposition après déchargement.

Article 10 : Annulation

En cas d'intempéries ou de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation. Les frais d'inscription seront alors remboursés.

Article 11 : Propreté et respect des lieux

Les participants s'engagent à laisser leur emplacement propre et libre de tout déchet ou matériel en fin de manifestation.

Article 12 : Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

A
Le

Signature (lu et approuvé)

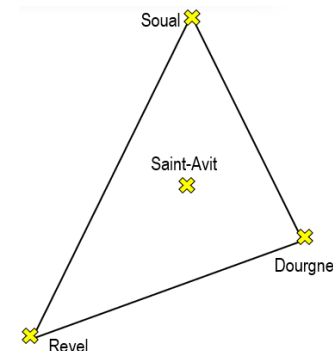
Saint-Avit

Dimanche 3 mai

Organisé par les Amis de Saint-Avit

Vide grenier Marché des producteurs

Information & Réservation : 06.58.14.20.25



Café offert aux exposants !

Petit déjeuner disponible sur place



Tarif repas

- Saucisses & Frites -> 6€
- Barquette de frites -> 3.50€

Buvette sur place



Veillez nous retourner le coupon réponse, votre paiement, la photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité, l'attestation sur l'honneur dûment remplie, le règlement signé.

Attestation – Inscription Vide-Greniers / Marché des producteurs

Se déroulant le ___/___/_____ à _____

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : ___/___/_____ à : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Titulaire de la pièce d'identité n° : _____

Délivrée le : ___/___/_____ Par : _____

Dénomination : _____

N° de SIRET : _____

Déclaration sur l'honneur

- De ne pas être commerçant(e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de Commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à : _____ Le : _____

Ci-joint le règlement de _____ €.

Signature :

Coupon réponse

Je soussigné(e) : _____ m'inscrit au vide-greniers
organisé par « Les amis de Saint-Avit » le dimanche 3 mai.

Je réserve _____ mètres x 2€ = _____ € Total : _____ €

Je réserve _____ tables x 2€ = _____ €

Dans la limite des tables disponibles, 1 tables pour 3 mètres minimum

Chèque à l'ordre « Les amis de Saint-Avit » chez David EMBID 93 Impasse du Bois d'Arc, 8110 Saint-Avit.